

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2024- 05-07-03****SÉANCE DU 22 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 19 février 2024

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, Maire ;

Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Adjoint ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, , Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Monique GIBERT,

Jean FABRE,

Bernard GOMBERT,

Pascal SOUYRIS,

Pierre ROSSIGNOL,

**- Était absent :** Anne THEVENOT**- Procurations :** Monique GIBERT à Elodie PAULS,

Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN,

Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,

Pascal SOUYRIS à Christiane CAMBEFORT,

Pierre ROSSIGNOL à Monique BEC

**- Secrétaire de séance :** Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30

**Délibération n°2024-05 – 07-02 / Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que selon l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

A Résultat de fonctionnement l'exercice 2023	460 265.38
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1)	187 977.77
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	644 243.15

D Solde d'exécution d'investissement 2023 D 001 (besoin de financement)	- 194 851.92
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 <u>Excédent de financement</u>	95 834.38
Besoin de financement = F = D + E	99 017.54

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 99 017.54 €

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2024, permettant ainsi un réel autofinancement

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation du résultat (compte 1068 )	200 000.00 €
Report à la section de fonctionnement (002) - Excédent	444 243.15 €

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**AFFECTE** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur 200 000.00 € en couverture du déficit d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser et en dotation complémentaire,

**AFFECTE** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 444 243.15 €, au compte 002 « Excédent de de fonctionnement reporté ».

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN

